



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2025.110

Nous, Maire de Lancié,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles, L.2211-1, à L.2213-6 définissant les pouvoirs de police du maire dans l'agglomération pour toute catégories de voies,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R110-1, R110-1, R411-1 à R411-8, R411-25 à R411-28,

Vu la réalisation des travaux du centre-bourg nécessitant la mise en place d'un sens de circulation sur la RD 86 dite « route du Beaujolais » entre la rue des Terres Dessus et la route des Pasquiers,

Considérant qu'il est indispensable de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon ordre, la circulation et la sécurité des usagers et des piétons, notamment les enfants,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la réalisation des travaux du centre bourg, un sens unique sera instauré, **uniquement pour les véhicules légers**, dans le sens de la descente sur la **RD86 dite « route du Beaujolais » depuis la rue des Terres Dessus jusqu'à la route des Pasquiers, le mardi 16 septembre et le mercredi 17 septembre 2025.**

Les véhicules de plus de 3,5 Tonnes seront quant à eux déviés sur la rue des Terres Dessus puis sur la route des Pasquiers.

Dans le sens de la montée, **tous les véhicules seront déviés par la route des Pasquiers puis par la rue des Terres Dessus.**

L'accès aux riverains sera possible de part et d'autre de cette zone.

ARTICLE 2 : Afin de réaliser les travaux d'isolation et de revêtement de la façade du bâtiment sis 889 route du Beaujolais, un échafaudage sera autorisé à être installé sur le trottoir.

Les piétons seront invités à emprunter un cheminement piétonnier qui sera installé sur la chaussée à hauteur du n° 889 route du Beaujolais.

ARTICLE 3 : La commune de Lancié sera chargée de la signalisation des travaux, celle-ci étant sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Fleurie
- Monsieur le responsable du Service Voirie Nord du département du Rhône

